



Volumes non récoltés de la période 2008-2013 potentiellement disponibles à la récolte pour la période 2013-2018

Détermination finale pour l'ensemble des unités d'aménagement

Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, modifiée en 2013 par la Loi 7, établit que le Forestier en chef a notamment pour fonction :

« 8.1° de déterminer, après la révision quinquennale des possibilités forestières, conformément à l'article 46.1, les volumes de bois non récoltés devenus disponibles pour la récolte et de rendre publics ces volumes ainsi que les motifs justifiant leur détermination; ».

Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 46, du suivant : « 46.1. Lorsque le forestier en chef détermine les volumes de bois visés au paragraphe 8.1° du premier alinéa de l'article 46, il s'assure que la récolte de ces bois n'affectera pas la possibilité forestière assignée au territoire en cause ni n'aura d'impact négatif sur l'atteinte des objectifs d'aménagement durable des forêts. Ces bois peuvent, au choix du ministre, être laissés sur pied, être mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois ou être vendus à une ou plusieurs usines de transformation du bois selon les taux fixés par le Bureau.

Les volumes de bois visés au paragraphe 8.1° du premier alinéa de l'article 46 sont des volumes de bois qui n'ont pas été récoltés sur le territoire en cause au cours des cinq années précédant la révision quinquennale des possibilités forestières ou au cours de la période de validité des plans tactiques d'aménagement forestier intégré précédents mais qui, pour les seules fins du calcul de la possibilité forestière, ont été considérés récoltés par le forestier en chef. ».

La détermination de volumes de bois non récoltés est pertinente puisque la période 2008-2013 a connu un ralentissement important des activités forestières en raison d'une conjoncture économique défavorable. Depuis, l'amélioration des conditions de marché peut laisser présager un accroissement de la demande en bois pour approvisionner les usines de transformation.

L'évaluation des possibilités forestières pour l'ensemble des unités d'aménagement a été réalisée en mai 2014. Il devient ainsi approprié de déterminer les volumes non récoltés compte tenu du niveau de récolte réel de la période 2008-2013, nettement en deça des possibilités forestières.

Les résultats de cette évaluation réfèrent à des volumes « potentiellement » disponibles car leur récolte est conditionnelle au respect de divers facteurs mentionnés à la section Mise en œuvre. Ainsi, à titre exemple, le tableau de l'Annexe 1 montre que 31% de ces volumes potentiellement disponibles, soit 10,9 millions de mètres cubes toutes essences, se retrouvent dans des secteurs considérés « sans contraintes ».



Méthodologie

L'évaluation des possibilités forestières pour la période 2013-2018 utilisait comme prémisse que la totalité de la possibilité de la période 2008-2013 avait été récoltée. Un volume équivalent à la possibilité avait donc été soustrait des bases de données servant à l'évaluation des possibilités forestières. Or, la réalité est différente de cette hypothèse. L'analyse des rapports annuels d'intervention et des possibilités forestières en vigueur durant la période 2008-2013 révèle que plus de 56 millions de mètres cubes de bois, toutes essences confondues, qui auraient potentiellement pu faire l'objet de récolte n'ont pas été exploités durant cette période. De ce total, 36 millions de m³ appartiennent au groupe d'essences Sapin - Épinettes - Pin gris - Mélèzes (SEPM). Ceci représente environ 32 % des possibilités forestières de la période pour ce groupe d'essences.

Le principe de base permettant d'évaluer les volumes non récoltés (VNR) disponibles à la récolte consiste donc à comparer, pour une unité d'aménagement donnée, le volume de bois récolté pendant la période 2008-2013 avec la possibilité forestière établie pour cette même période et les hypothèses de mise à jour qui ont été intégrées au calcul. Les rapports annuels d'intervention fournis par les directions régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs constituent la source d'information pour les volumes de bois récoltés. Les possibilités forestières utilisées sont celles déterminées par le Forestier en chef en 2007.

Outre le différentiel entre la récolte réelle de la période 2008-2013 et les possibilités forestières correspondantes, d'autres facteurs d'ajustements ont été appliqués pour l'évaluation des volumes non récoltés. Ces ajustements tiennent compte principalement des critères suivants :

- les superficies et les volumes affectés par les feux récents ;
- les difficultés inhérentes à la planification et à la récolte dans les secteurs plus contraignants selon les composantes territoriales (lisières boisées, pentes fortes, peuplements orphelins, etc.) ou des types de forêts qui supposent une récolte intégrée des essences résineuses et feuillues ;
- la faisabilité technique et financière de la récolte dans les forêts aménagées sous un régime inéquien (coupes partielles) ;
- les nouvelles aires protégées et les modalités de protection particulières comme pour le cas de l'habitat du caribou forestier ;
- la récupération des volumes affectés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le volume non récolté résultant est par la suite réparti par essence ou groupe d'essences, selon la composition des peuplements (types de forêts) et les contraintes opérationnelles (composantes territoriales).



Résultats

Le volume non récolté potentiellement disponible à la récolte est de 35,6 millions de m³, toutes essences, dont 21,9 millions de m³ pour le groupe SEPM, exprimé en volume marchand brut. Ce volume correspond à un peu plus que les possibilités forestières d'une année qui ont été récemment annoncées. Les volumes non récoltés déterminés par unité d'aménagement et par essence ou groupe d'essences sont présentés à l'annexe 2. Les résultats indiquent qu'environ 60% des volumes non récoltés de la période 2008-2013 sont ainsi rendus conditionnellement disponibles. Ces volumes sont rendus disponibles au Ministre pour en disposer selon les prérogatives de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

Outre le groupe d'essences SEPM, les essences disponibles sont principalement le bouleau à papier (6,0 millions de m³), les peupliers (3,7 millions de m³), les érables à sucre et rouge (1,5 million de m³) et le bouleau jaune (1,0 million de m³). À noter que les éléments de qualité ou de destination des produits n'ont pas été évalués dans les analyses.

Les régions qui présentent la plus grande proportion de volumes toutes essences, par rapport aux possibilités forestières sur cinq ans, sont la Côte-Nord (38 %), la Gaspésie (35 %), les Laurentides (32 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (26 %). À l'inverse, les régions de plus faibles proportions sont Chaudière-Appalaches (9 %), le Bas-Saint-Laurent (10 %), la Mauricie (10 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (11 %). Dans l'ensemble, 15 unités d'aménagement sur 71 n'ont pas de volumes disponibles.

Le site Internet du Bureau du forestier en chef présente pour chaque unité d'aménagement, les motifs spécifiques, les particularités d'analyse ainsi que les répartitions par composantes territoriales et types de forêts pour les volumes de chaque essence ou groupe d'essences. Ces informations sont utiles pour évaluer la proportion des volumes qui pourraient effectivement être exploités en tenant compte des conditions du terrain et de la demande de bois.

Les volumes non récoltés établis à la présente décision sont récapitulatifs et intègrent ceux établis par la décision de novembre 2013.

Motifs justifiant la décision du Forestier en chef

La loi prévoit que le Forestier en chef justifie sa décision quant à la détermination des volumes devenus disponibles à la récolte. Puisque le volume en question est considérable, il est normal d'étayer cette décision en regard des grands axes d'aménagement durable des forêts.

La récolte des volumes non récoltés ne diminuera pas les possibilités forestières déterminées en mai 2014. En effet, les récents calculs des possibilités incluaient déjà la récolte des volumes pour la période 2008-2013. La récolte subséquente des volumes non récoltés est donc compatible avec les données et hypothèses sur lesquelles repose la détermination des possibilités forestières actuelles.



La récolte des volumes non récoltés n'aura pas d'impact sur l'atteinte d'objectifs de protection des écosystèmes forestiers. Tout comme pour le point précédent, les seuils et les cibles de protection qui ont servi à la détermination des possibilités forestières ont été pris en compte en considérant une récolte complète pour la période 2008-2013. Les éléments concernant les seuils de vieilles forêts, par exemple, incluaient déjà la récolte intégrale des volumes 2008-2013. De même, à l'échelle opérationnelle, toutes les récoltes des volumes non récoltés devront respecter les mêmes règlements et modalités que ceux requis pour les récoltes régulières.

Les volumes identifiés dans la présente décision contribueront au développement économique des régions du Québec. La hausse de la demande pour l'approvisionnement en bois des usines de transformation conjuguée à la disponibilité des volumes non récoltés des années antérieures crée un contexte favorable pour l'économie, les travailleurs et les communautés dépendantes du milieu forestier.

Mise en oeuvre

Globalement, la récolte des volumes non récoltés doit respecter l'ensemble des stratégies et des objectifs d'aménagement retenus pour la détermination des possibilités forestières 2013-2018 ainsi que les plans d'aménagement forestier intégré tactiques qui y correspondent.

Plus spécifiquement, la récolte des volumes non récoltés devra prendre en compte la répartition prévue selon les composantes territoriales de façon à répartir les interventions selon un gradient de difficultés de l'unité d'aménagement concernée. La répartition des récoltes des volumes non récoltés devra également tenir compte des types de forêts présents sur le territoire et viser la récolte intégrée de toutes les essences. À cet égard, le tableau de l'annexe 1 montre, à l'échelle du Québec, que 31% (10,9 Mm³) des volumes se retrouvent dans des secteurs considérés « sans contraintes », 42 % (15,0 Mm³) de « contraintes modérées », 11 % (3,9 Mm³) de « contraintes élevées » et 16 % (5,7 Mm³) de « contraintes très élevées ».

La répartition des récoltes sur le territoire ainsi que les travaux d'aménagement forestier subséquents à la récolte devront être cohérents avec la stratégie d'aménagement incluse aux calculs des possibilités 2013-2018. De plus, la récolte de ces volumes devrait être incluse au processus standard de consultation. Ainsi, les mêmes actions devraient être entreprises par les directions régionales concernées pour en assurer l'acceptation et l'harmonisation avec les parties prenantes concernées.

Finalement, une récolte supplémentaire nécessitera des ressources et des budgets additionnels. Les volumes non récoltés déterminés sont par conséquent conditionnels à la disponibilité des budgets requis pour en assurer un aménagement conforme aux bonnes pratiques et aux stratégies établies. Outre les coûts reliés à l'exécution des traitements sylvicoles, la planification budgétaire devra considérer les ressources additionnelles nécessaires pour la planification, la mise en œuvre et les suivis des interventions.

Il faut s'attendre à ce que ces conditions et d'autres considérations de nature opérationnelle, telles que les caractéristiques de la demande de bois, feront en sorte qu'une proportion significative de ces volumes disponibles sera effectivement laissée sur pied dans un bon nombre d'unités d'aménagement.



Décision

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, je détermine les volumes non récoltés identifiés à l'annexe 2, potentiellement disponibles pour la récolte selon les éléments de mise en œuvre mentionnés ci-haut. Ces bois pourront, au choix du Ministre, être laissés sur pied, être mis en marché par le Bureau de mise en marché des bois ou être vendus à des usines de transformation du bois.

Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 25 septembre 2014



Annexe 1

Répartition du volume non récolté 2008-2013 par classe de difficulté --- Toutes essences (m ³)						
Région	Volumes sans contraintes	Volumes avec contraintes modérées	Volumes avec contraintes élevées	Volumes avec contraintes très élevées	Total (m ³)	%
Bas St-Laurent 01	177 200 30 %	313 800 54 %	46 300 8 %	47 900 8 %	585 200	2 %
Saguenay-Lac-St-Jean 02	712 300 18 %	2 130 400 54 %	427 300 11 %	682 400 17 %	3 952 400	11 %
Capitale-Nationale 03	8 800 3 %	238 400 69 %	3 200 1 %	90 700 27 %	341 100	1 %
Mauricie 04	399 300 19 %	1 615 000 78 %	0	56 900 3 %	2 071 200	6 %
Estrie 05	16 600 41 %	17 400 44 %	0	6 200 15 %	40 200	0 %
Outaouais 07	183 600 4 %	3 054 400 70 %	0	1 138 400 26 %	4 376 400	12 %
Abitibi-Témiscam. 08	1 506 700 28 %	2 828 400 52 %	405 60 7 %	713 600 13 %	5 454 300	15 %
Côte-Nord 09	4 107 400 54 %	1 609 500 21 %	928 700 12 %	1 009 300 13 %	7 654 900	22 %
Nord-du-Québec 10	2 475 800 61 %	771 300 18 %	674 300 17 %	163 700 4 %	4 085 100	11 %
Gaspésie 11	1 216 900 36 %	723 000 21 %	1 414 600 42 %	38 900 1 %	3 393 400	10 %
Chaudière-Appalaches 12	23 800 29 %	43 800 55 %	200 0 %	13 100 16 %	80 900	0 %
Lanaudière 14	14 000 2 %	475 600 68 %	0	210 400 30 %	700 000	2 %
Laurentides 15	70 900 3 %	1 201 200 42 %	20 100 1 %	1 547 000 54 %	2 839 200	8 %
TOTAL provincial	10 913 300	15 022 200	3 920 300	5 718 500	35 574 300	100 %
	31 %	42 %	11 %	16 %	100 %	



Annexe 2 Volumes non récoltés 2008-2013 potentiellement disponibles

Unités d'aménagement	Volumes non-récoltés (VNR) disponibles par essence ou groupe d'essences en volume marchand brut (m³)										Ratio VNR / possibilités toutes essences 5 ans	
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total		
01151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
01152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
01251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
01252	32 400	0	0	0	1 400	16 400	0	0	0	50 200	7%	
01253	341 000	0	0	0	13 000	78 600	3 200	8 700	0	444 500	25%	
01254	44 800	0	0	0	0	42 600	0	3 100	0	90 500	8%	
Bas St-Laurent 01	418 200	0	0	0	14 400	137 600	3 200	11 800	0	585 200	10%	
02251	50 300	0	0	0	27 100	24 600	0	0	0	102 000	3%	
02351	342 900	0	0	0	145 000	181 400	0	0	0	669 300	41%	
02352	1 324 500	0	0	0	129 400	293 000	20 600	0	100	1 767 600	35%	
02451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
02452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
02551	0	0	0	0	452 900	475 600	0	0	0	928 500	8%	
02751	0	0	0	100	166 200	318 700	0	0	0	485 000	9%	
Saguenay-Lac-St-Jean 02	1 717 700	0	0	100	920 600	1 293 300	20 600	0	100	3 952 400	11%	
03151	35 000	0	0	0	3 600	19 000	0	0	0	57 600	8%	
03152	13 100	0	0	0	0	86 100	0	100	0	99 300	22%	
03153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
03351	85 700	0	0	0	67 600	21 500	3 700	5 700	0	184 200	16%	
Capitale-Nationale 03	133 800	0	0	0	71 200	126 600	3 700	5 800	0	341 100	13%	
02651	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
04151	689 100	14 400	0	0	71 500	28 600	22 200	177 800	3 800	1 007 400	26%	
04251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
04351	642 600	0	0	0	155 700	258 100	2 700	4 700	0	1 063 800	22%	
04352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
Mauricie 04	1 331 700	14 400	0	0	227 200	286 700	24 900	182 600	3 800	2 071 200	10%	
05151	27 800	0	0	0	5 400	7 000	0	0	0	40 200	14%	
Estrie 05	27 800	0	0	0	5 400	7 000	0	0	0	40 200	14%	
07151	80 700	13 100	9 500	67 300	59 000	27 800	53 700	125 300	92 300	528 700	34%	
07152	281 400	55 100	7 700	134 300	154 200	141 000	127 100	212 900	71 900	1 185 600	35%	
07251	16 500	3 100	14 500	0	25 500	4 100	2 700	0	5 500	71 900	14%	
07351	135 800	37 400	4 700	31 600	95 700	57 800	47 400	124 300	55 100	589 800	21%	
07352	113 300	41 500	0	9 000	17 900	108 800	82 700	97 600	1 800	472 600	25%	
07451	583 900	46 200	0	13 400	149 300	503 300	123 200	105 000	3 500	1 527 800	33%	
Outaouais 07	1 211 600	196 400	36 400	255 600	501 600	842 300	436 800	665 100	230 100	4 376 400	21%	
08151	166 400	84 600	40 500	93 500	65 000	74 100	120 900	119 300	38 000	802 300	40%	
08152	629 300	107 000	5 000	192 600	179 400	439 200	123 200	136 700	14 400	1 826 800	54%	
08251	194 000	0	0	0	97 900	0	0	0	0	291 900	10%	
08351	1 531 200	23 600	0	16 500	249 300	497 400	26 200	32 700	500	2 377 400	49%	
08451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
08462	43 600	0	0	0	19 800	40 000	0	0	0	103 400	8%	
08651	52 500	0	0	0	0	0	0	0	0	52 500	2%	
Abitibi-Témiscamingue 08	2 617 000	215 200	45 500	302 600	611 400	1 050 700	270 300	288 700	52 900	5 454 300	26%	

Le 25 septembre 2014



Annexe 2 (suite)

Volumes non récoltés 2008-2013 potentiellement disponibles

Unités d'aménagement	Volumes non-récoltés (VNR) disponibles par essence ou groupe d'essences en volume marchand brut (m³)										Ratio VNR / possibilités toutes essences 5 ans
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total	
09351	1 775 000	0	0	0	129 700	173 900	0	0	0	2 078 600	30%
09352	1 604 800	0	0	0	17 700	123 400	0	0	0	1 745 900	85%
09451	2 242 600	0	0	0	4 900	55 300	0	0	0	2 302 800	62%
09452	412 200	0	0	0	1 000	0	0	0	0	413 200	22%
09551	416 300	0	0	0	500	5 200	0	0	0	422 000	69%
09751	440 400	0	0	0	103 100	132 900	16 000	0	0	692 400	14%
Côte-Nord 09	6 891 300	0	0	0	258 900	490 700	16 000	0	0	7 554 900	38%
02661	286 100	0	0	0	6 600	35 700	0	0	0	328 400	47%
02662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
02663	160 700	0	0	0	13 900	14 700	0	0	0	189 300	27%
02664	4 200	0	0	0	20 900	51 000	0	0	0	76 100	5%
02665	279 500	0	0	0	24 200	27 100	0	0	0	330 800	28%
02666	22 000	0	0	0	4 600	12 500	0	0	0	39 100	5%
08551	1 094 000	100	0	0	20 400	24 400	0	0	0	1 138 900	33%
08562	63 300	0	0	0	4 200	500	0	0	0	68 000	80%
08652	56 300	0	0	0	0	0	0	0	0	56 300	3%
08663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
08664	273 000	0	0	0	82 500	4 800	0	0	0	360 300	36%
08665	342 500	0	0	0	66 700	0	0	0	0	409 200	26%
08666	117 300	0	0	0	35 800	4 300	0	0	0	157 400	16%
08751	297 700	100	0	0	41 500	22 600	0	0	0	361 900	13%
08762	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
08763	177 100	0	0	0	17 100	0	0	0	0	194 200	13%
08764	324 400	0	0	0	41 800	9 000	0	0	0	375 200	24%
Nord-du-Québec 10	3 498 100	200	0	0	380 200	208 600	0	0	0	4 085 100	19%
11161	910 100	0	0	0	115 400	209 800	26 400	20 100	0	1 281 800	32%
11262	1 040 500	17 300	0	0	202 000	96 400	33 300	33 700	0	1 423 200	50%
11263	524 200	6 400	0	0	42 400	107 400	1 500	6 300	200	688 400	25%
Gaspésie 11	2 474 800	23 700	0	0	359 800	413 600	61 200	60 100	200	3 393 400	35%
03451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
03453	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
03551	44 000	0	0	0	9 200	27 700	0	0	0	80 900	11%
Chaudière-Appalaches 12	44 000	0	0	0	9 200	27 700	0	0	0	80 900	9%
06251	88 600	0	0	0	56 900	66 900	22 000	62 800	6 300	303 500	22%
06252	93 100	0	0	3 100	106 700	114 800	32 200	46 500	100	396 500	23%
Lanaudière 14	181 700	0	0	3 100	183 600	181 700	54 200	109 300	6 400	700 000	23%
06151	12 700	1 000	2 100	600	0	6 400	8 200	42 000	0	73 000	17%
06152	29 700	2 100	0	200	12 200	46 500	0	0	0	90 700	10%
06451	1 326 300	0	0	11 200	184 000	893 500	107 800	98 000	7 800	2 628 600	39%
06452	18 800	3 700	5 400	3 600	0	12 800	2 600	0	0	46 900	5%
Laurentides 15	1 387 500	6 300	7 500	15 600	196 200	959 200	118 600	140 000	7 800	2 839 200	32%
TOTAL provincial	21 935 200	456 700	89 400	577 000	3 717 700	6 024 200	1 009 500	1 463 300	301 300	35 574 300	22%